

SEVENANS Infos

Votre Mairie

Horaires d'ouverture de votre mairie :

Lundi : 11h-12h

Mardi : 16h-19h

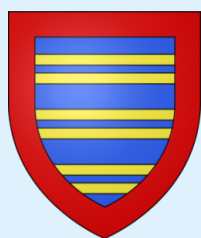
Jeudi : 11h-12h

Adresse : 7 rue de Delle 90400 Sevenans

Site : www.mairie-sevenans.fr

E-mail : mairiesevenans@wanadoo.fr

Tel : 03.84.56.01.47



SOMMAIRE

- Le mot du Maire
- Approbation du dernier compte rendu
- Demande de subvention
- Ouverture de crédits d'investissement avant le vote du budget
- Vente de la parcelle cadastrée AB 72
- Adhésion au marché groupé du Centre de gestion
- Adhésion au service de remplacement du Centre de gestion
- Informations diverses
- Lexique
- Le saviez vous ?
- La chandeleur

Mot du Maire



Sevenanaïses, Sevenanaïsi,

Nous sommes heureux de vous présenter le « Sevenans Infos ». Ce document sera votre nouveau rendez-vous d'information, vous y retrouverez les actualités de la vie de notre village ainsi que diverses informations utiles.

La vaccination a débuté, espérons que rapidement ceux qui le souhaitent, puissent se faire vacciner. Si vous deviez rencontrer quelques difficultés que ce soit, n'hésitez pas à contacter la mairie, dans la mesure de nos possibilités nous vous aiderons.

Comme je vous l'ai précisé dans notre revue annuelle, aucune cérémonie de vœux n'a pu avoir lieu. Cependant dès que cela sera possible, en cours d'année, j'aurai plaisir à vous retrouver pour partager avec vous un moment convivial et échanger sur le devenir de notre beau village.

En attendant prenez soin de vous et respectons les consignes sanitaires.

Votre Maire,
Maryline Morallet



1. APPROBATION DU DERNIER COMPTE RENDU

Le conseil municipal a approuvé à l'unanimité le compte rendu de la séance du 2 décembre 2020.

2. DEMANDE DE SUBVENTION

A l'unanimité il a été décidé de déposer une demande de subvention au titre de la DSIL* pour l'installation de la fibre dans les locaux de la mairie.

Cout des travaux : 1630€ HT

Subvention DSIL : 1304€ HT (soit 80%)

Reste à charge pour la commune 326€ HT (Soit 20%)

3. OUVERTURE DE CRÉDITS D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET

Nous avons été dans l'obligation de remplacer notre épandeur à sel manuel* pour pouvoir assurer la sécurité de chacun par temps de neige.

Cet investissement s'élève à 543,60€

4. VENTE DE LA PARCELLE COMMUNALE CADASTRÉE AB 72

Les propriétaires jouxtant la Parcelle AB72 situé rue des roses ont sollicité la mairie pour en faire l'acquisition.

Le conseil municipal a décidé à l'unanimité de réaliser la vente à hauteur des frais engagés.

5. ADHÉSION AU MARCHÉ GROUPÉ DU CENTRE DE GESTION POUR LA RELIURE DES REGISTRES

Le conseil municipal a décidé à l'unanimité d'adhérer au service de groupement de commande proposé par le centre de gestion* concernant la reliure des registres telle que délibération du conseil, arrêté du maire, état civil.

6. ADHÉSION AU SERVICE DE REMPLACEMENT DU CENTRE DE GESTION

Suite à la nouvelle convention du centre de gestion, nous avons renouvelé notre adhésion à ce service.



➤ Réglementation du déneigement : Obligation des riverains

Par arrêté municipal en date du 20 décembre 2001,

Article 1^{er} : Les riverains, propriétaires ou locataires, d'immeubles bâtis ou non bâtis situés en bordure des voies ouvertes à la circulation sont tenus d'enlever la neige ou la glace au droit des immeubles concernés. En cas de verglas, ils sont tenus d'y répandre du sel ou du sable. Ces mesures sont destinées à assurer la circulation des piétons en toute sécurité.

L'intégralité de l'arrêté est consultable en mairie.

➤ Recensement militaire

Les jeunes gens (garçons et filles) nés **entre le 01/01/2005 et le 31/03/2005** doivent se présenter en mairie avec le livret de famille de leurs parents et une pièce d'identité pour se faire recenser **avant le 31/03/2021** dès leurs 16 ans révolus.

➤ Information ouverture mairie

En raison du couvre feu, les horaires d'ouverture de votre mairie sont aménagés. La permanence du mardi est donc assurée jusqu'à 18h au lieu de 19h.

LEXIQUE

- * DSIL : Dotation de Soutien à l'Investissement Local
- * Centres de gestion : Etablissements publics locaux à caractère administratif qui ont pour vocation de participer à la gestion des personnels territoriaux et au développement des collectivités.
- * Epandeur à sel : Un épandeur à sel se présente comme un seau percé, monté sur roues et muni d'un manche qui permet de répartir du sel sur de larges surfaces enneigées afin d'éviter les glissades.

LA CHANDELEUR



Comme beaucoup de fêtes du patrimoine culturel judéo-chrétien, l'histoire de la chandeleur mélange des traditions païennes et des traditions issues des religions juives et chrétiennes.

La Chandeleur est toujours fêtée dans les églises le 2 février (soit 40 jours après Noël) et la crèche de Noël n'y est rangée qu'à partir de la Chandeleur, qui constitue la dernière fête du cycle de Noël.

La Chandeleur est célébrée comme « jour des crêpes » : la tradition attribue cette coutume au pape Gélase 1er, qui faisait distribuer des crêpes aux pèlerins qui arrivaient à Rome.

On dit aussi que les crêpes, par leur forme ronde et dorée, rappellent le disque solaire, évoquant le retour du printemps après l'hiver sombre et froid.

Quelques Proverbes

« À la Chandeleur,
l'hiver se meurt ou prend vigueur. »

« À la Chandeleur,
au grand jour, les grandes
douleurs. »

« À la Chandeleur,
la neige est à sa hauteur »

« Si la Chandeleur pleure,
l'hiver ne demeure »

« La Chandeleur à ta porte,
c'est la fin des feuilles mortes »

LE COIN DES BONNES RECETTES

Recette de la pâte à crêpes pour une quinzaine de crêpes

600 ml de lait tempéré, 2 œufs,
160 g de farine, 50 ml d'huile,
Une pincée de sel
Mélanger le tout énergiquement

Votre pâte est prête à l'emploi
Bon appétit !!!

Le Saviez vous ?



L'histoire de notre blason...

En héraldique, le **blason** est une description identifiant son porteur, pouvant être représentée sur un écu, une armure, une bannière ou un tabar. On parle également d'armes, les armoiries désignant l'écu et ses ornements extérieurs. Le blason est un signe de reconnaissance de l'individu ou de sa famille, particulièrement utilisé par les chevaliers au Moyen Âge.

D'azur à trois jumelles d'or et à la bordure de gueules.

Ce sont des armoiries de l'ancien comté de Belfort avec une bordure rouge pour rappeler la présence de mines de fer sur le territoire de la commune.